

Fédération Française de Cyclisme

Comité régional du

GRAND EST de CYCLISME



Siège Social: Comité du Grand est de Cyclisme FFC - Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE
Tél : 03 83 18 87 59 - ffcgrandest.comite@orange.fr - www.ffcgrandestcyclisme.fr

EPREUVES DU CALENDRIER REGIONAL FFC

Prix de REIMS la BRULEE

Dimanche 30 Mars 2025 : Open 2 et 3 – Access 1,2,3,4

Règlement pour une épreuve d'un jour (en deux demi-étapes)

Nom de l'épreuve : PRIX de REIMS la BRULEE

Date de l'épreuve : Dimanche 30 Mars 2025

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve **PRIX de REIMS la BRULEE** est organisée par *l'Univers Cycliste Vitry Frignicourt*, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Elle se dispute le dimanche 30 mars 2025.

ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

Les épreuves du Dimanche 30 Mars sont réservées aux athlètes des catégories Open 2 et 3 ainsi qu' aux Access 1,2,3,4 le matin sur 1 tour du circuit en Contre la Montre individuel.

Départ à partir de 10h, puis de mn en mn.

L'après midi, épreuve en ligne sur 7 et 10 tours.

Départ à 13h30 pour les Access 1, 2,3,4, puis à 15h15 pour les Open 2 et 3

L'épreuve est inscrite au calendrier régional FFC du Comité du Grand Est de Cyclisme.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément au règlement FFC article 2.1.005, l'épreuve est ouverte aux licenciés FFC des catégories concernées : Open 2 et 3 – Access 1,2,3,4 ainsi qu'au Pass découverte FFC, ainsi qu'aux non licenciés FFC (Assurance spécifique prise par l'organisateur pour l'épreuve Access).

L'épreuve peut, si la Commission Mixte FFC / FSGT le propose, être ouverte à la FSGT (Réunion de la Commission régionale Mixte pour le calendrier programmée le 5 février 2025).

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ et le retrait des dossards se tiennent à partir d'une heure quinze avant chaque départ, sous le portique dans la cour de la Mairie, rue Gaston LOPIN :

- Dimanche à partir de 8h45 le matin pour les Access 1,2,3,4, puis Open 2 et 3.

ARTICLE 5. ORDRE DE DEPART

L'organisateur établira l'attribution des dossards et l'ordre de départ des coureurs pour le CLM après avoir enregistré la liste des engagés sur « Cycle web » et communiquera le vendredi 28 mars en fin de journée, l'ordre et les horaires de départ du CLM.

ARTICLE 6. RADIO - ORGANISATION

Contact téléphonique en cas d'urgence avec le PC Course sur place à Reims la Brulée, près de la Mairie.

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par un véhicule de club ou d'autre club présent, répondant favorable à une demande de l'organisateur et du président du jury des arbitres du jour.

ARTICLE 8. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 9. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

L'organisateur permettra le ravitaillement à chaque tour en aval de la ligne d'arrivée et prendra des mesures adéquates suivant la météo selon le cas.

ARTICLE 10. DELAIS D'ARRIVEE

Il n'y aura pas de délais imposés.

Toutefois, un coureur doublé ne devra pas se mêler à un sprint à l'arrivée, et ne devra pas aider, rouler pour un autre coureur du peloton.

ARTICLE 11. CLASSEMENTS

Un coureur peut participer à l'épreuve CLM et pas en ligne et vice versa.

Les classements suivants seront établis pour le contre la montre du dimanche matin :

- **Scratch Open 2 et 3**
- **Scratch Access 1, 2, 3 et 4**

Les classements suivants seront établis pour l'étape en ligne du dimanche après midi :

- **Scratch Open 2 et 3**
- **Access 1 et 2**
- **Access 3 et 4**

Le Classement Général Final sera établi sur le total des temps des 2 demi-étapes :

- **Scratch Open 2 et 3**
- **Scratch Access 1 et 2**
- **Scratch Access 3 et 4**

ARTICLE 12. PRIX

Des lots et cadeaux seront attribués:

- A tous les coureurs arrivés dans les 3 premiers de leur catégorie,
- Des lots spéciaux seront offerts aux féminines qui participeront.

ARTICLE 13. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à *la Mairie, rue Gaston LOPIN*

ARTICLE 14. PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

- ♂ Les 3 premiers de l'épreuve de chaque catégorie: Open 1 et 2, Access1 et 2, Access 3 et 4
- ♂ Ils doivent se présenter dans un délai de maximum de 30 /40 minutes après leur arrivée.
(à l'appel des organisateurs, speaker, arbitres)

ARTICLE 15. PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Fait à Vitry le François le 26 janvier 2025

Le Président : Alain GHILONI